



Future maison de retraite

## Un mensonge dans les vœux du Maire.

Le mensonge est déjà caractérisé dans les vœux 2011 :

La carte de vœux du Maire annonce une « **Future Maison de retraite** » dans le bourg alors qu'il s'agit d'un projet d'EHPAD (**Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes**). Ce type d'établissement est destiné à accueillir des personnes nécessitant une assistance, n'ayant plus la capacité de subvenir seules à leurs besoins et non à des retraitées valides.

Un tel projet en plein bourg ne présente aucune garantie de tranquillité et de sécurité, ni pour les résidents, ni pour les visiteurs éventuels.



## La fosse de la discorde

Depuis 2005, la population attend la livraison des logements sociaux de Grand Bassin. La construction est terminée depuis 2 ans et les logements ne sont pas livrés : que se passe t'il ? La société d'HLM la SIMAR a obtenu un permis de construire entaché d'irrégularités. Le Maire dans sa stratégie de campagne électorale en 2008, a signé ce permis sans savoir où implanter la fosse septique. Aujourd'hui il voudrait occuper le terrain de jeux qui a été offert par l'ancien Maire Raymond FELIX-THEODOSE aux jeunes des quartiers environnant. Un espace qui est également utilisé par l'école primaire de Grand Bassin. Cette attitude inconséquente va priver ces enfants et ces jeunes d'un lieu de rencontre et de loisirs.... Demain c'est lui-même qui va reprocher à ces jeunes d'exprimer leur révolte.

Constitués en collectif, les habitants des quartiers concernés ont décidé de réagir. Dans ce conflit, le collectif n'est pas opposé à l'achèvement et à la livraison des logements sociaux. Il est disposé à jouer le rôle de médiateur avec le propriétaire du terrain où devait être implantée la fosse septique, pour une issue amiable. Il a tout fait pour préserver leur action de l'influence partisane et politique.



## BALLE au CENTRE

« Nouvelle année, nouvelle résolution », pensons-nous !

Mais en fait chacun de nous attend, à la fois avec joie et anxiété, ce monde qui devient plus complexe de jour en jour.

Notre commune demeure toujours en retard. Le nombre d'habitants augmente, mais il y a moins d'activités : moins de commerçants, moins de clients, moins d'associations en activité, moins de lieux de rencontre de la population, moins d'édifices du patrimoine. C'est un simulacre de développement en trompe l'œil si on considère le transport dans les quartiers. Il faut savoir que les communes avoisinantes possèdent un système de transport avec un parc automobile d'environ 15 voitures... alors qu'à Saint-Esprit, seulement 2 voitures pour desservir l'ensemble du territoire...

La liste USC (*Union des Spiritains pour le Changement*) conduite par Christian VALARD siège au Conseil Municipal avec un esprit constructif. N'ayant pas la possibilité de changer la politique de la majorité, il convient de participer à la réflexion et de donner un avis sur les projets de la commune. Ils sont délibérément exclus. Ils ne sont pas invités aux réunions de certaines commissions.

En ce début de 2011, le M.P.S. adresse à toute la population, à nos compatriotes originaires de la commune de Saint-Esprit, ses vœux de courage pour affronter une nouvelle année plus difficile. Il souhaite que la paix rejoigne nos cœurs et nous aide à partager le meilleur :

*Un individu qui change de comportement  
et c'est le monde qui commence à changer...*

*« Que la réflexion guide ses choix !! »*



### Cambriolage à la Mairie de Saint-Esprit

Ce 29 Septembre 2010, l'info est tombée : la Mairie de Saint-Esprit a été cambriolée. De suite on jette la suspicion sur les jeunes, mais aucun objet de valeur n'a été volé. Qui serait rentré dans le bureau du Maire, celui de son Directeur de cabinet et du Directeur Général des Services pour dérober des papiers ?

Il semblerait même que les portails d'accès au bâtiment n'aurait pas subi de dommage et que le système d'alarme n'aurait pas été déclenché. C'est bizarre qu'aucun élu ne soit intervenu dans la presse pour donner son avis. Lors du conseil municipal du 19/10/10, notre conseiller Christian VALARD a interrogé le Maire qui a refusé de répondre. Quand on sait que la commune doit faire face à des procès, on s'interroge naturellement sur les motivations du fameux « cambrioleur ». Il se passe toujours des choses bizarres dans cette commune. Nous faisons confiance à l'enquête de la gendarmerie qui va probablement nous dévoiler la réalité des faits.

### La réhabilitation du Marché !

Le M.P.S. avait aidé les marchands en installant des bâches sur le parking qui servait de marché. Depuis la réouverture de l'église, les marchands ont de meilleures conditions de travail après avoir attendu plus de 15 ans dans la poussière et sous la pluie. Les conditions de ventes des produits se sont nettement améliorées et nous sommes satisfaits. Néanmoins beaucoup d'anciens n'auront pas les moyens de payer les taxes exigées pour leur installation.



### Le Plan de Relance à Saint-Esprit ?

Dans le cadre du « Plan de Relance », la Région accepte de financer 4 projets : 1) la Médiathèque - 2) la place F. THEODOSE de la Mairie - 3) les 3 salles de classes de l'école maternelle A - 4) l'aménagement de l'aire de stationnement... **pour montant total de 368.890 €**. Les plans de financements de tous ces projets étaient déjà adoptés. Ce qui a permis à la municipalité de compenser sa participation et se désengager financièrement. Le protocole a été adopté depuis le 19 Octobre 2010 par le Conseil Municipal, pourtant les travaux sont toujours arrêtés. Ce qui laisse imaginer que le plan de relance n'a pas eu d'effets sur les entreprises de la commune....

### Le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme de Saint-Esprit).

Le PLU doit être la feuille de route du développement économique et social d'une commune. Il doit déterminer les conditions de vie et d'épanouissement des habitants de cette commune. Lors de la campagne électorale de 2008, la liste conduite par Christian Valard s'était engagée à favoriser le rapprochement familial en permettant la construction d'habitations pour les propriétaires de petites parcelles de terres dans les quartiers.

Nous contestons le PLU actuel et condamnons la méthode utilisée :

Le PLU a été adopté par le conseil municipal en date du 14/04/09. Il a été rejeté par toutes les instances habilitées à donner leur avis.

- 12/10/09 - Parc Naturel Régional : **Avis Défavorable**
- 14/09/09 - Chambre d'Agriculture : **Avis Défavorable**
- 19/10/09 - Région : **Avis Défavorable**
- 20/01/10 - Commissaire enquêteur : **Avis favorable**, à condition de prendre en compte les avis des différentes instances ci-dessus.
- **13/10/09 - Préfecture : Avis Défavorable**

Ce n'est pas Christian VALARD qui bloque le PLU, mais **l'État qui s'oppose à un PLU**, entaché d'irrégularités. Le SAR (*Schéma d'Aménagement Régional*) qui préserve les zones agricoles n'a pas été respecté. Le quota de terres agricoles n'a pas été respecté. Ce PLU révèle également des conflits d'intérêts : le Maire et le secrétaire de mairie sont concernés en déclassant des hectares de terres qui sont en zones Agricoles ou protégées. Pour « corriger » le PLU le Maire fait appel à un expert métropolitain sans l'avis de son conseil municipal, (*Avion et séjour payés par le contribuable spiritain*). Il remet en zone agricole des petites parcelles qui appartiennent à des petits propriétaires des quartiers (*Bois Blanc, Placide, Fonds Coulisse, Rivière Moquette, La Suin et autres...*), ALORS qu'il maintient le déclassement des hectares terrains à vocation agricole appartenant à des gros propriétaires des quartiers Mathilde et Morne Dégras. D'une part, ce qui confirme une situation de conflit d'intérêt. D'autre part, la modification du PLU envisage de déplacer l'implantation de la station d'épuration des logements sociaux de grand bassin et la reprise des activités de la carrière de Moulin à Vent qui est rejeté à l'unanimité du conseil municipal. Le PLU modifié a été approuvé par la majorité le 17/12/2010. Christian VALARD à été le seul conseiller à voter contre la révision du PLU. Un vote contre l'injustice, le conflit d'intérêt et l'abus des « profiteurs ».

**Qu'y à t'il à cacher ?** On a refusé au conseiller municipal C. VALARD la possibilité de consulter le dossier du PLU : un courrier signé du 1° adjoint en date du 02/06/10 le confirme . C. VALARD est membre de la commission d'urbanisme et celle-ci n'a jamais été convoquée pour donner avis sur le PLU. Pourquoi ?